

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mardi 30 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE





L'AVOCAT DE PAOLO FALZONE A SAISI LA COUR DE CASSATION : « IL FALLAIT ALLER JUSQU'AU BOUT DE SES CONVICTIONS »

Frank Discepoli a introduit un pourvoi en cassation suite à la condamnation de Paolo Falzone pour sept meurtres et 79 tentatives de meurtres. L'avocat montois va contester les arguments de la cour d'assises pour retenir l'intention homicide...

JOHANNE TINCK

Après sa condamnation par la cour d'assises du Hainaut, Paolo Falzone se pourvoit en cassation. Par l'intermédiaire de son avocat, Frank Discepoli, le chauffeur du drame de Strépy conteste la qualification des faits retenue par les jurés et, plus précisément, l'intention homicide.

Le 17 juin dernier, au terme d'un procès de près d'un mois et demi, la cour d'assises du Hainaut a condamné Paolo Falzone à 27 ans de prison pour sept meurtres et 79 tentatives de meurtre. Le 20 mars 2022, il avait foncé au volant de sa BMW dans la foule qui participait au ramassage de la société de Gilles « Les Boute-en-Train », à Strépy-Bracquegnies, faisant sept morts et des dizaines de blessés.

« Mon client n'a jamais changé de version. Il a toujours affirmé que son but n'était vraiment pas de tuer ces personnes. Nous allons donc jusqu'au bout de nos convictions en introduisant ce pourvoi », explique Frank Discepoli. Pour l'avocat, cette démarche constitue la suite logique de la défense adoptée depuis le début de la procédure.

PAS UNE ANALYSE SUR LE FOND

Le pourvoi ne remet pas en cause les faits eux-mêmes, mais la manière dont ils ont été juridiquement qualifiés. La Cour de cassation ne réexaminera donc pas le dossier sur le fond. Elle sera invitée à se prononcer sur la légalité des motifs retenus par la cour d'assises pour conclure à l'existence d'une intention homicide.

Selon Frank Discepoli, plu-

sieurs éléments ayant conduit la cour à retenir cette intention de tuer ne sont pas légalement justifiés. L'avocat entend reprendre les arguments développés durant le procès. Il cite notamment le raisonnement selon lequel Paolo Falzone aurait « mis toute son œuvre » pour que les faits se

”

« Mon client n'a jamais changé de version. Il a toujours affirmé que son but n'était vraiment pas de tuer ces personnes »

Frank Discepoli
AVOCAT DE PAOLO FALZONE

produisent, un élément qu'il conteste et qu'il entend soumettre à l'appréciation de la Cour de cassation. L'avocat dispose désormais de deux mois pour rédiger son pourvoi, un document écrit dans lequel seront développés les moyens de droit invoqués. Une fois celui-ci déposé, la Cour de cassation examinera le dossier. Elle pourra soit rejeter le pourvoi et confirmer

définitivement le verdict de la cour d'assises, soit casser la décision. Dans ce dernier cas, un nouveau procès devra être organisé devant une autre cour d'assises.

PAS DE RECOURS AU CIVIL

Sur le volet civil, Frank Discepoli n'introduira aucun recours. Il précise d'ailleurs qu'il ne pourrait pas le faire à ce stade, la cour d'assises ne s'étant pas encore prononcée sur les intérêts civils. Quoi qu'il en soit, il affirme qu'il ne l'aurait pas fait, expliquant n'avoir jamais contesté la responsabilité civile de son client et ne pas vouloir « embêter les victimes » sur cet aspect du dossier.

EN CELLULE D'ISOLEMENT

L'avocat indique par ailleurs que Paolo Falzone est désormais placé en cellule d'isolement au sein de la prison montoise. Selon lui, son client a fait l'objet de menaces depuis son incarcération. Une situation qui, sans modifier la stratégie de défense, intervient alors que celui-ci entend poursuivre jusqu'au bout la contestation de la qualification pénale retenue à son encontre. ■

Pas de cassation pour Antonino qui ne veut plus d'un procès aux assises !

JOHANNE TINCK

Condamné le 17 juin dernier à deux ans de prison avec sursis total pour non-assistance à personne en danger dans le dossier du drame de Strépy, Antonino Falzone ne contestera finalement pas sa condamnation devant la Cour de cassation. Contrairement à l'avocat de Paolo Falzone M^e Frank Discepoli, M^e Fabrice Guttadauria, a confirmé avoir renoncé à introduire un pourvoi, alors même qu'il estimait que plusieurs points de la motivation de l'arrêt pouvaient être contestés.

« DES ARGUMENTS, NOUS EN AVIONS »

La peine prononcée à l'encontre d'Antonino Falzone correspond au maximum prévu pour cette qualification. Grâce au sursis total, il n'aura toutefois pas à exécuter cette peine de prison s'il ne commet pas de nouvelle infraction. En revanche, contrairement à ce que plaidait sa défense, cette condamnation figurera à son casier judiciaire. M^e Guttadauria explique avoir longuement réfléchi à un recours en cassation. Selon lui, certains

arguments retenus par la cour d'assises du Hainaut n'étaient pas valablement justifiés. Il cite notamment deux exemples. D'une part, il estime qu'il n'est pas possible de retenir une non-assistance à personne en danger à l'égard de victimes décédées sur le coup, puisqu'aucune intervention n'aurait pu modifier leur sort. D'autre part, il considère que plusieurs, voire de

”

« Même si plusieurs points de la motivation de l'arrêt pouvaient être contestés.... »

M^e Guttadauria
AVOCAT D'ANTONINO FALZONE

nombreux blessés, ne se trouvaient pas dans un péril grave, alors que ce critère constitue, selon lui, une condition objective nécessaire pour retenir l'infraction de non-assistance à personne en danger. Malgré ces arguments, la défense a finalement décidé de ne pas saisir la Cour de cassation.

La raison est avant tout humaine. « Mon client ne veut pas revivre un deuxième procès d'assises », explique M^e Guttadauria.

SA CONDAMNATION DEVIENDRA DÉFINITIVE CE 1^{ER} JUILLET

L'avocat redoute en effet les conséquences d'un éventuel pourvoi introduit par Paolo Falzone. Selon lui, si ce dernier obtient la cassation de sa condamnation, un nouveau procès devant la cour d'assises devra être organisé. M^e Guttadauria craint alors que, par connexité, son propre client soit lui aussi, à nouveau, renvoyé devant les assises, une perspective qu'Antonino Falzone refuse catégoriquement. À l'inverse, si Antonino Falzone avait été le seul à obtenir la cassation de sa condamnation, alors que Paolo Falzone n'avait pas introduit de recours, il aurait été rejugé devant le tribunal correctionnel, les faits de non-assistance à personne en danger relevant de cette juridiction. À l'expiration du délai de 15 jours suivant le prononcé de l'arrêt, soit ce mercredi 1^{er} juillet, sa condamnation deviendra donc définitive. ■

« NOUS SOMMES PERSUADÉS QUE LA COUR D'ASSISES A BIEN FAIT SON TRAVAIL »

JOHANNE TINCK

L'introduction d'un pourvoi en cassation par Paolo Falzone ne surprend pas les parties civiles. Par la voix de leur avocat, M^e David Gelay, Mariana et Mattia Imperiale, qui ont perdu leur père, leur oncle et leur tante dans le drame de Strépy, disent accueillir cette nouvelle avec sérénité, tout en étant conscients que la procédure prolongera leur attente. Le pourvoi, introduit par M^e Frank Discepoli, ne porte pas sur les faits eux-mêmes mais sur leur qualification juridique. L'avocat de Paolo Falzone conteste la reconnaissance du meurtre, estimant que l'intention de tuer n'a pas été légalement justifiée par la cour d'assises. Il développera cet argument dans un document écrit adressé à la Cour de cassation.

« SON DERNIER COUP, POUR SA DERNIÈRE CHANCE »

Pour M^e David Gelay, il ne s'agit toutefois pas d'un bouleversement dans le dossier. « C'est son dernier coup, pour sa dernière chance », estime-t-il. L'avocat des parties civiles se dit toujours confiant dans la solidité de la décision rendue par la cour d'assises.

« Nous restons convaincus que les arguments retenus par la cour sont les bons », souligne-t-il. Il tient également à saluer « le travail de qualité effectué par le jury et la cour d'assises dans la motivation de leurs arguments ».

La Cour de cassation ne se prononcera pas sur la culpabilité ou l'innocence de Paolo Falzone. Son rôle est uniquement de vérifier si le droit a été correctement appliqué. Si elle estime que les arguments développés dans le pourvoi sont fondés, elle cassera l'arrêt de la cour d'assises, ouvrant la voie à un nouveau procès.

Pour les proches des victimes, cette nouvelle étape judiciaire représente avant tout une épreuve supplémentaire sur le plan humain. « Cela va prolonger l'attente. C'est humainement que cela va être plus compliqué », reconnaît M^e Gelay, tout en rappelant que cette décision ne dépend d'aucune des parties.

L'avocat indique toutefois que ses clients s'étaient préparés à cette éventualité. M^e Discepoli avait déjà évoqué publiquement la possibilité d'un recours et, selon M^e Gelay, cette démarche s'inscrit dans la continuité de la ligne de défense adoptée par Paolo Falzone depuis le début de la procédure. Son avocat a, en effet, toujours soutenu que son client n'avait pas eu l'intention de tuer et poursuit aujourd'hui cette argumentation devant la Cour de cassation. ■

« MON FILS DE TROIS ANS, ÉTENDU SUR LA TABLE DU RÉFECTOIRE, MOURANT DE CHAUD : LE CHOC ! »

« En apercevant mon fils de trois ans, en sueur, étendu sur la table du réfectoire de l'école, j'ai éprouvé un véritable choc » raconte Livia Lumia. Un cri de colère vu 12.000 fois sur les réseaux sociaux et qui a engendré près de 1000 commentaires à ce jour... Au-delà de l'affrontement politique (la Louviéroise est une élue du PTB qui écrit à une ministre MR), c'est surtout le vécu partagé d'une maman qui a suscité une flambée de réactions.

Chaque jour, Livia Lumia se rend à son travail à Bruxelles, en prenant le train de La Louvière Centre, où elle habite. « Mon fils de trois ans est en 1^{re} maternelle. Je le dépose à la garderie du matin, à 7h45 et je viens le rechercher à celle du soir. »

En ce vendredi 26 juin, tout le monde suffoque. Il est 17h30 lorsque Livia arrive à l'école. « J'ouvre la porte du réfectoire : une fournaise. J'aperçois alors mon fils étendu sur une des tables, mourant de chaud. Le choc ! Il était tombé de sa chaise, accablé par la chaleur. Un surveillant l'a alors allongé, glissant un essuie sous sa tête en guise d'oreiller. C'est lui qui m'a aidé à transporter mon fils dans ma voiture. »

Livia se dépêche de rentrer pour rafraîchir son enfant tandis que les pensées se bous-

culent dans sa tête : colère, culpabilité, incompréhension... « À aucun moment, je ne mets la direction de l'école, les enseignants, les accompagnants en cause. La faute incombe aux décideurs politiques qui se déresponsabilisent sur le dos des écoles alors que le manque de moyens est criant ! »

Une fois son fils remis de son coup de chaud, l'élue PTB rédige et publie un long post sur les réseaux sociaux, directement adressé à la ministre MR de l'Enseignement Valérie Glatigny. « Jusqu'à présent, je n'ai reçu aucune réponse de sa part et j'ai vu que l'on avait supprimé le tag que je lui avais adressé » soutient Livia Lumia.

« C'est d'abord comme maman que j'ai voulu m'exprimer, en relatant l'état dans le-

quel j'avais retrouvé mon enfant. Je me suis souvenue que l'an dernier, à la même période, la députée MR Stéphanie Cortisse, affirmait que « les enfants ressentent moins la chaleur que les adultes ». Rétrospectivement, cela me fait à nouveau bondir, d'autant plus que c'est scientifiquement faux ! Les enfants sont au contraire plus vulnérables face aux fortes chaleurs (NDLR : c'est ce qu'affirme notamment une étude publiée en 2008 – Children's Thermoregulation par B. Falk & R. Dotan – soulignant que les enfants requièrent davantage de précautions lors d'expositions à la chaleur). Au-delà, cette phrase en dit surtout beaucoup à propos de la déconnexion des élus avec la réalité vécue par les familles, les écoles et le personnel éducatif. Des responsables qui jouissent de bureaux confortablement climatisés... »

S'adressant cette fois directement à la ministre de l'Enseignement de la FWB, l'élue du PTB pointe ce qui à ses yeux constitue « le scandale de la déresponsabilisation, avec un gouvernement qui déclare que sont les pouvoirs organisateurs qui doivent veiller à faire respecter la loi sur le bien-être au travail, alors que dans le même temps, il impose 400 millions d'euros d'économies dans l'éducation. Face à un problème qui exige une réponse collective, l'injonction tient en deux mots : débrouillez-vous. La charge incombant aux directions, enseignants, surveillants, parents et enfants. »

DES INSTITS AMENANT DES VENTILATEURS DE CHEZ EUX

La Louviéroise épingle des témoignages qui en disent longs : « des institutrices qui ramènent des ventilateurs de

chez elles pour rafraîchir les enfants, qui installent piscines et jeux d'eau de leur propre initiative. Des directions qui tentent de faire preuve d'un maximum de créativité. Des parents contraints de prendre sur leurs congés pour garder

leurs enfants ou leurs petits bébés à la maison. Ou de recourir à des congés sans solde. Quand c'est possible... Parce que nombreux sont ceux qui n'ont pas le choix. Et que dire de ceux qui ont des horaires com-

”

« Accorder un congé payé aux parents lorsqu'une école doit fermer à cause de la chaleur »

pliqués parce qu'ils travaillent dans des hôpitaux, comme personnel d'entretien... »

Sur les près de 1000 commentaires qui émaillent le post de Livia Lumia, c'est le vécu en direct de nombreuses familles qui transparaît. Comme le témoignage de cette maman, rongée de culpabilité, qui récupère ses enfants en sueur, mais qui, « pour les nourrir, est bien obligée de travailler ».

Ou encore, celui de cette directrice d'école maternelle qui a dû gérer le malaise en classe de deux petits bouts : « Tout au long de cette horrible semaine, je n'ai fait qu'interpeller le gouvernement. Mes collègues

et moi nous sommes senties bien seules ! Nous sommes des guerrières, je les ai félicitées car nous avons surmonté cette canicule avec nos propres moyens et notre courage ! »

Annys, enseignante raconte qu'elle et ses collègues ont mis « des petites piscines à nos frais dans le petit jardin et à l'intérieur. Installé des jeux d'eau et des tuyaux percés, un brumisateur. « Les volets, on les attend toujours, tout comme la clim' que la ministre nous recommande d'installer... »

Mais il y a pire encore : ces familles qui vivent dans des logements et des appartements mal isolés, tellement surchauffés et exigus qu'ils préfèrent encore laisser leurs enfants à l'école toute la journée.

« UNE DOUBLE INJONCTION »

Face à ce constat, que préconise l'élue louviéroise ? « Donner aux écoles les moyens d'organiser les garderies dans des lieux frais et sûrs. Les réquisitionner s'il le faut (les églises, pourquoi pas ?) Accorder un congé payé aux parents lorsqu'une école doit fermer à cause de la chaleur. Investir dans la rénovation et dans l'isolation des bâtiments scolaires. Installer d'urgence des

systèmes de refroidissement là où c'est nécessaire, en priorité dans les lieux accueillant enfants, personnes âgées ou vulnérables. Investir dans les écoles au lieu de financer l'armement ».

De notre côté, nous avons contacté le cabinet de la ministre et ses porte-parole, ce lundi dans l'après-midi et en soirée afin d'obtenir une réaction par rapport à cette publication. Mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Rappelons que Valérie Glatigny se réfère à la circulaire envoyée le 21 mai dernier stipulant que chaque établissement est invité à disposer d'un plan canicule et les pouvoirs organisateurs bénéficient de l'autonomie nécessaire pour prendre les mesures adaptées à leur situation particulière. « En leur qualité d'employeurs, ils sont tenus de respecter les dispositions de la législation fédérale, en particulier celles prévues par le Code du bien-être au travail, notamment en tenant compte des risques liés aux circonstances exceptionnelles ».

Mais pour Livia Lumia, on l'aura compris, « autonomie rime plutôt avec déresponsabilisation. C'est le règne du 'Débrouillez-vous' ». ■

EN PLEINE CANICULE, LES POMPES FUNÈBRES FONT FACE À UN PIC D'ACTIVITÉ

Le week-end de canicule a été particulièrement chargé pour plusieurs entreprises de pompes funèbres de la région du Centre. Si aucune ne peut affirmer que la chaleur est directement responsable des décès, plusieurs constatent une hausse de leur activité.

AUDREY CADOR

La canicule ne bouleverse pas seulement le quotidien des vivants. Dans les entreprises de pompes funèbres de la région du Centre, le week-end écoulé a également été marqué par une activité inhabituelle. Sans établir de lien de cause à effet avec les fortes chaleurs, plusieurs professionnels évoquent un nombre de décès plus important qu'à l'accoutumée et des équipes particulièrement sollicitées.

DES ÉQUIPES PRÉSERVÉES

À Braine-le-Comte, Maxime Fixelles, l'un des gérants des pompes funèbres Fixelles, a rapidement remarqué une différence. «Jusqu'à vendredi, nous étions dans une situation normale. Mais depuis la fin de la semaine passée, nous

avons constaté une forte hausse. Nous avons enregistré une dizaine de décès et nous pensons que cela est peut-être lié aux trois ou quatre jours de canicule» explique-t-il. Les personnes âgées semblent les plus touchées, même si tous les profils sont représentés. Pour continuer à assurer un accompagnement digne des familles, l'entreprise n'a pas modifié son fonctionnement vis-à-vis des défunts. Les chambres froides, les salles de recueillement et les espaces de travail sont entièrement climatisés. En revanche, les horaires du personnel ont été adaptés. «Nous avons exceptionnellement fermé nos établissements l'après-midi et ce pendant trois jours, afin de préserver nos équipes. Pour les familles et les défunts, tout est organisé pour faire face à ce type de situation» déclare Maxime Fixelles.

Même constat chez les Pompes funèbres du Centre — Van Hove-Gava à La Louvière. Là aussi, le week-end a été plus intense que d'habitude, avec une dizaine d'interventions. «Nous avons dû courir un peu. Le week-end, les équipes sont moins nombreuses que durant la semaine. Quand plusieurs appels arrivent en même temps, ceux qui travaillent doivent forcément en faire davantage» nous confie Edouard Van Hove,

qui privilégie alors une intervention rapide, «Quand il fait très chaud, nous nous arrangeons pour arriver le plus vite possible chez les familles afin de reprendre rapidement le défunt et de le placer au frais.»

« Depuis la fin de la semaine passée, nous avons beaucoup plus d'interventions à assurer

Pour autant, il refuse de tirer des conclusions hâtives. «Les personnes décédées avaient entre 60 et 90 ans. Certaines souffraient déjà de pathologies importantes. Je ne suis pas convaincu que la chaleur soit directement responsable» précise-t-il.

« LA CANICULE N'A PAS MODIFIÉ NOTRE MÉTHODE »

À Chapelle-lez-Herlaimont, Stéphane, gérant de SOS Décès, fait le même constat. «Jusqu'à la fin de la semaine passée, nous n'avions pas connu un nombre de décès anormalement élevé. Ce week-end, en revanche, a été particulièrement chargé. Apparemment, c'était le cas un peu partout» déclare-t-il. Là encore, les infrastructures étaient déjà adaptées. «Nos funérariums dis-

posent de chambres froides et les espaces ouverts aux familles sont climatisés. La canicule n'a donc pas modifié notre manière de travailler. » Les équipes intervenant dans les cimetières ont toutefois commencé leurs journées plus tôt afin d'éviter les heures les plus chaudes.

Le professionnel préfère néanmoins rester mesuré. « Il est probable que la canicule ait joué un rôle, mais on ne peut pas l'affirmer avec certitude. Ce type de week-end chargé peut aussi arriver en dehors d'un épisode de fortes chaleurs » explique-t-il. Il prévient également que les effets pourraient encore se faire sentir dans les prochains jours, avec un risque d'allongement des délais dans les crématoriums si le nombre de décès reste élevé.

Les pompes funèbres Donato ont, elles aussi, connu un week-end chargé, avec huit décès enregistrés. ■

MARCHE-LEZ-ÉCAUSSINNES

À peine monté, le chapiteau de l'Oberbayern a subi des dégâts

La tempête de samedi soir a causé d'importants dégâts au chapiteau de l'Oberbayern. Bénévoles et professionnels se sont mobilisés pour le remettre en état.

JOHANNE TINCK

Le violent épisode orageux de samedi soir n'a pas épargné le chapiteau des festivités de l'Oberbayern, à Marche-lez-Écaussinnes. Quelques heures seulement après son montage, la structure a subi d'importants dégâts sous l'effet des rafales de vent. Comme chaque année, le chapiteau avait été érigé le dernier week-end de juin. Dès 6 heures du matin, les bénévoles s'étaient mobilisés pour mener à bien cette importante opération, ache-



Les bénévoles vont devoir à nouveau se retrousser les manches. © DR

vée aux alentours de 16 heures. Mais la satisfaction du travail accompli a rapidement laissé place à l'inquiétude lorsque la tempête s'est abattue sur la région quelques heures plus tard. Face aux dégâts, une dizaine de bénévoles se sont

retrouvés, dès dimanche, afin de limiter au maximum les conséquences des intempéries. Leur objectif: sécuriser les lieux et préserver ce qui pouvait encore l'être, dans l'attente de réparations plus importantes. Ce lundi, une société spécialisée est, en outre, inter-

venue sur le site afin de remettre le chapiteau en état. Selon le secrétaire de l'association organisatrice des festivités, l'entreprise se montre particulièrement efficace et poursuivra son intervention tout au long de la journée. L'optimisme est donc de mise.

UN MOIS DE PRÉPARATION

«Tout devrait pouvoir rentrer dans l'ordre», indique le responsable, qui se veut rassurant quant au maintien des festivités. À ce stade, rien ne laisse penser que le programme sera perturbé et le premier week-end d'août devrait se dérouler comme prévu. Le montage du chapiteau marque traditionnellement le coup d'envoi d'un mois

de préparation. Durant une trentaine de jours, les bénévoles s'occupent d'installer les tables, les chaises, le bar et l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'accueil du public. Un travail de longue haleine, indispensable au bon déroulement de l'Oberbayern, rendez-vous incontournable de l'été à Marche-lez-Écaussinnes, qui anime chaque week-end du mois d'août grâce à l'engagement de nombreux volontaires. Malgré ce contretemps causé par la météo, les organisateurs restent donc confiants et entendent bien accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions, fidèles à une tradition qui perdure d'année en année. ■

TOUT CE QUI CHANGE POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET VOTRE QUOTIDIEN !

Des dizaines de nouvelles mesures entrent en vigueur ce 1^{er} juillet. Chômage, titres-services, SNCB, amendes, énergie... elles auront un impact sur votre portefeuille comme sur votre quotidien.

Juillet ne rime pas seulement avec vacances. Comme chaque début de mois, une série de nouvelles mesures entrent en vigueur en Belgique. Certaines toucheront directement le portefeuille des ménages, d'autres modifieront le quotidien des travailleurs, des automobilistes, des voyageurs ou encore des patients. Voici les principaux changements de ce 1^{er} juillet.

1 Une nouvelle vague de chômeurs perd ses allocations.

La réforme fédérale du chômage franchit une nouvelle étape. Dès ce 1^{er} juillet, près de 43.000 demandeurs d'emploi perdront leur droit aux allocations. Ils s'ajoutent aux quelque 97.000 personnes déjà exclues depuis le début de l'année. Au total, près de 173.000 personnes devraient perdre leurs droits au chômage d'ici juillet 2027.

Cette quatrième vague concerne les personnes se trouvant dans la deuxième période d'indemnisation, c'est-à-dire celles ayant dépassé les douze mois de la première phase. Elles avaient normalement été averties de cette échéance par courrier ou via leur eBox.

2 Les titres-services coûtent plus cher.

En Wallonie, le prix du titre-service passe de 10,20 à 10,60 € pour les 175 premiers titres achetés chaque année. Au-delà, le tarif grimpe à 11,60 €, puis à 12,60 € pour les plus gros utilisateurs.

Les personnes bénéficiant d'un quota spécifique de

2.000 titres-services continueront toutefois à payer 10,60 €. Les titres achetés avant le 1^{er} juillet resteront valables pendant huit mois après leur date d'émission.

3 Les flexi-jobs s'ouvrent à presque tous les secteurs.

Le régime des flexi-jobs est élargi à pratiquement tous les secteurs, publics comme privés. Ce système permet aux travailleurs occupés au moins à quatre cinquièmes d'exercer une activité complémentaire sous un régime fiscal avantageux.

Certaines exceptions demeurent toutefois, notamment dans l'agriculture, l'horticulture ou encore la garde d'enfants en Flandre. Les partenaires sociaux pourront également maintenir des exclusions ou adapter le dispositif dans leur secteur.

4 Les amendes routières augmentent.

Les perceptions immédiates augmentent de 10 %, une première depuis

2017. Une infraction du premier degré coûtera désormais 64 € contre 58 auparavant. Les montants passent à 128 € pour une infraction du deuxième degré, 191 € pour une infraction du troisième degré et 520 € pour une infraction du quatrième degré.

Les perceptions immédiates liées à l'alcool au volant sont elles aussi revues à la hausse, avec des montants pouvant atteindre 636 € selon le taux constaté.

5 Une nouvelle taxe sur les colis de Temu, Shein ou AliExpress.

L'Union européenne instaure une taxe de 3 € sur les petits colis provenant de pays hors UE et d'une valeur inférieure à 150 €. Elle sera appliquée à chaque ca-

tégorie de produits présente dans un colis. Un envoi contenant des vêtements, des chaussures et

La SNCB supprime définitivement la vente de billets à bord. Les voyageurs devront disposer d'un titre de transport avant de monter dans le train

des accessoires pourra donc être taxé plusieurs fois. Cette mesure, qui doit rester en vigueur jusqu'en 2028, vise à limiter l'afflux de produits à bas prix importés notamment de Chine et à mieux protéger les entreprises européennes.

6 Impossible de monter dans le train sans ticket.

La SNCB supprime définitivement la vente de billets à bord. Les voyageurs de-

vront désormais disposer d'un titre de transport avant de monter dans le train. À défaut, ils risqueront une régularisation de 90 € voire une amende pouvant atteindre 500 € en cas de récidive.

7 Une nouvelle signalétique à la télévision.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les programmes télévisés afficheront désormais, en plus de la catégorie d'âge, des pictogrammes indiquant la présence de violence, sexe, angoisse, langage grossier, discrimination ou consommation de substances addictives.

ET AUSSI...

D'autres changements entrent également en vigueur ce 1^{er} juillet. Les travailleuses indépendantes voient leur congé de maternité passer de 12 à 15 semaines. Le tarif social du gaz augmente de 15 %, tandis que celui de l'électricité

progresses en moyenne de 1,4 %. Les patients bénéficiant du statut BIM ne pourront plus se voir réclamer de suppléments d'honoraires chez le dentiste.

Le congé des aidants proches est allongé et les kinésithérapeutes ainsi que les sages-femmes pourront désormais proposer certaines consultations par vidéo. En Wallonie, le nouveau dispositif d'aide à l'embauche Job+ entre en vigueur.

Les conseils de police disparaissent, les premières amendes liées à la LEZ bruxelloise commencent à être envoyées, tandis que les utilitaires de transport international de 2,5 tonnes devront désormais être équipés d'un tachygraphe. En Flandre, De Lijn modifie plus de 300 lignes de bus. Enfin, plusieurs banques, dont Belfius, ING et Medi-direct, revoient à la hausse la rémunération de certains comptes d'épargne. ■

LE SOIR

« C'est d'abord une crise sociale » : ce que la canicule révèle dans les hôpitaux

Alors que la Belgique s'apprête à affronter une nouvelle vague de chaleur la semaine prochaine, le docteur Philippe Devos (Unessa) alerte sur la vulnérabilité des hôpitaux, mais aussi sur l'importance de revoir les messages de prévention, notamment pour les personnes âgées isolées.

Après une vague de chaleur suffoquante, où pendant neuf jours le thermomètre a dépassé les 30 °C, la Belgique réapprend à respirer. L'accalmie sera de courte durée : un nouvel épisode caniculaire est déjà attendu la semaine prochaine. Après avoir été submergés d'appels ces derniers jours, les hôpitaux seront-ils prêts à faire face à un nouvel afflux de patients ?

Dans son édition de lundi, *Le Soir* faisait état d'un doublement des appels au 112 rien que pour la journée de samedi. Comme l'y expliquait Yannick Neybuch, directeur médical du CHC MontLégia (Liège), les appels se démultiplient au fur et à mesure que les jours de fortes chaleurs passent, avec un effet d'accumulation vers la fin d'un épisode caniculaire où les patients, principalement gériatriques, arrivent aux urgences dans un état avancé. Un constat que partagent tous les acteurs de soins, dont le docteur Philippe Devos, directeur gé-

ral de l'Unessa, la plus grande fédération d'hôpitaux et institutions de soins en Wallonie. Rappelant l'isolement social des personnes âgées, le médecin insiste pour davantage d'actions ciblées et parle d'une « crise sociale ».

Les hôpitaux sont-ils égaux devant la canicule ?

Non, tous ne sont pas logés à la même enseigne. Certains, construits plus récemment, disposent de climatisation, d'autres non. La Flandre, qui a construit massivement il y a dix ou quinze ans, est mieux préparée. Côté francophone, la vétusté moyenne est plus élevée, avec un rattrapage en cours (Grand Hôpital de Charleroi, CHC, projets à Bruxelles, Vivalia, Verviers), mais beaucoup ne sont pas encore sortis de terre, comme Saint-Luc à Bruxelles. Les investissements ont priorisé le « core business » (bloc opératoire, dialyse, urgences), faute de moyens, plutôt que des infrastructures utiles en cas de fortes chaleurs un mois par an. Il y a le confort du

patient, mais pour les soignants aussi c'est difficile de continuer de travailler dans ces conditions.

Existe-t-il un cadre réglementaire minimal en cas de forte chaleur ?

En France, la loi impose une chambre climatisée par service. On pourrait l'imposer en Belgique, mais pas sans financement ad hoc : c'est le nœud du problème, aucun gouvernement n'ajoute d'exigences faute de moyens pour les honorer.

A court terme, quelles solutions vous paraissent réalistes ?

Les hôpitaux qui n'ont pas la clim se débrouillent avec les moyens du bord – des stores extérieurs, des rideaux, l'aération la nuit... Ils peuvent aussi identifier une ou deux zones climatisées pour y faire dormir les patients les plus fragiles, quitte à ce que ce soit dans une chambre commune. Côté urgences, il faut, selon moi, doubler le personnel en fin de canicule : l'augmentation des admissions pour hyperthermie arrive classiquement aux jours 4 et 5, moins aux jours 1 et 2. Mais la question ne se limite pas aux hôpitaux, il faut aussi comprendre pourquoi tant de gens arrivent dans les services d'urgence.

C'est-à-dire ?

C'est d'abord et avant tout une crise sociale. En Wallonie et à Bruxelles, la part de ménages solo représente environ

30 % de la population, dont beaucoup de seniors. L'isolement social des personnes âgées conduit à des arrivées tardives et plus graves aux urgences, avec déshydratation marquée, décompensations de dialyse et cardiovasculaires.

Quand le gouvernement belge enjoint de s'entraider, c'est bien, mais il faudrait être plus précis : si vous avez une personne âgée dans votre voisinage, passez la voir. On peut aussi s'inspirer de l'Espagne : durant l'été, les insuffisants cardiaques sont suivis via un call center qui leur demande de se peser et de renvoyer un SMS avec ce qu'indique la balance. Si la perte de poids est trop rapide en un jour, signe d'une déshydratation, une infirmière coordinatrice appelle le patient pour lui donner des conseils (arrêter les diurétiques, boire immédiatement plusieurs verres d'eau...).

Les messages de prévention ont-ils été assez adaptés à la réalité physiologique des plus de 70 ans ?

Absolument pas. Dire de s'hydrater ne suffit pas. Au-delà de 70 ans, la sensation de soif est altérée. Il aurait fallu conseiller, par exemple, de mettre une alarme toutes les heures pour boire un grand verre d'eau. Les gens arrivent trop tard aux urgences, une grande partie d'entre eux sont déjà fortement déshydratés à leur arrivée.

Comment refroidissez-vous les patients qui ont eu un coup de chaud ?

A l'hôpital, nous utilisons des linges imbibés d'eau que nous plaçons sur le patient près d'un ventilateur. Dès que l'eau s'est évaporée, on recommence. A la maison, on peut faire la même chose. Ou prendre une douche ou un bain frais, parce que l'eau évacue mieux la chaleur que l'air.

Pourquoi la Belgique publie-t-elle ses chiffres de mortalité avec retard, par rapport à la France ?

Les certificats de décès sont encore en grande partie manuscrits : encodage par médecins, acheminement via les pompes funèbres, puis vers l'Etat civil.

Cela explique les deux ou trois semaines de délai par rapport à la France, où la numérisation des services à la population est plus avancée.

La littérature décrit un « effet moisson » : un pic de surmortalité suivi de trois ou quatre semaines de sous-mortalité, ce qui amène certains sur les réseaux sociaux à dire que la canicule « ne fait qu' » accélérer leur décès de 20 ou 30 jours. C'est aussi la raison pour laquelle il faut attendre le monitoring de la mortalité (Be-MoMo) de Sciensano. Il faut comparer la mortalité annuelle à des années sans pic de chaleur : si l'effet est uniquement une accélération, l'annuel ne monte pas ; si l'annuel augmente, on parle de surmortalité réelle liée aux pics.

Pas de dôme de chaleur attendu en Belgique pour début juillet

A peine la vague de chaleur historique de juin s'est-elle envolée, que certains évoquent déjà l'émergence d'une nouvelle canicule pour le début du mois de juillet. Sur les réseaux sociaux, des publications très partagées et commentées annoncent un épisode « plus chaud », proche des 45 °C, dès le 6 juillet. Des affirmations à prendre avec la plus grande des pruden-ces. Tout d'abord, elles concernent la France et pas la Belgique. Enfin, même dans l'Hexagone, aucune source météo de référence ne confirme ces valeurs actuellement. Les différents modèles utilisés tablent plutôt sur du 38 °C maximum avec de rares pics à 40 °C au plus fort de la vague. La cause de ce nouvel épisode sera la présence d'un dôme de chaleur qui se réinstallera sur l'Europe de l'Ouest, de la péninsule ibérique en passant par le sud de la France. « En France, ce dôme va particulièrement toucher le sud-ouest, les Landes ou encore le Languedoc », constate David Dehenauw, chef de la section météo de l'IRM. « A Bordeaux, par exemple, les températures pourraient à nouveau atteindre les

35 °C, mais ça ne sera pas le cas à Nice, par exemple. » Un écart de l'ordre de +3 à +5 °C avec les normales de saison est envisagé. Loin des excès de juin, qui dépassaient parfois +10 °C, mais quand même interpellant.

Cette vague va-t-elle également toucher la Belgique ? « Les températures ne vont que très rarement dépasser les 25 °C cette semaine », assure David Dehenauw. « La semaine prochaine, les modèles prévoient que les températures maximales oscilleront entre 25 et 30 °C. Elles n'iront pas au-delà. Nous allons profiter d'un anticyclone mais il ne nous amènera pas de dôme de chaleur. » Certes, mais des températures qui se situent régulièrement entre 25 et 30 °C au début du mois de juillet, cela reste largement au-dessus de la moyenne des températures maximales pour un mois de juillet, dont la moyenne actuelle est fixée à 23,2 °C. En Belgique, le record absolu de température pour le septième mois de l'année est actuellement de 28,6 °C. Il n'est pas impossible que lui aussi puisse être battu cette année. F.DE



Quand le gouvernement belge enjoint de s'entraider, c'est bien, mais il faudrait être plus précis : si vous avez une personne âgée dans votre voisinage, passez la voir

Docteur Philippe Devos
Directeur général de l'Unessa



changement climatique Pourquoi nous sommes mal préparés

ANALYSE

MICHEL DE MUELENAERE

S'adapter. Il va falloir s'adapter. En cinq ans, les inondations de juillet 2021 et les vagues de chaleur de ce mois de juin ont rappelé une évidence : le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine. Ses effets sont déjà là, que ce soit sur la santé, les infrastructures, les rendements agricoles, la nature ou l'économie. Deux rappels brutaux de notre retard en matière d'adaptation. Car les inondations et les chaleurs extrêmes le montrent : nous ne sommes pas prêts. En Belgique, comme ailleurs, l'adaptation reste le parent pauvre des politiques climatiques. Les plans existent, mais ils tardent, restent vagues ou manquent de mise en œuvre.

Un lent réveil

A la sortie de la fournaise de ce mois de juin, les réactions politiques restent vagues. Essentiellement axées sur la gestion de la crise. A de rares exceptions, la réponse « rassuriste » s'est déclinée en deux temps. Un : les mesures ont été prises par les organes compétents. Deux : les gens doivent prendre leurs responsabilités (boire, prendre soin des autres, occulter les fenêtres, ne pas faire de sport...). Comme si ce qu'on avait vécu n'était qu'une simple parenthèse malvenue. On est en revanche restés très discrets sur la nécessité de clarifier la vision, de changer de logiciel, de prendre des mesures structurelles plus

fortes et d'en assurer le pilotage par les autorités publiques. Comme si là n'était pas le débat.

Cette apathie ne sort pas de nulle part : longtemps, l'adaptation est restée le parent pauvre des politiques climatiques. Toute l'attention se portait sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'idée même de s'adapter semblait, pour certains, une manière de renoncer à prendre le problème à la racine. Le sujet a dès lors d'abord été abordé par le prisme des pays les plus vulnérables, premières victimes du réchauffement tout en étant les moins responsables. Au fil des rapports du Giec, et à la faveur d'événements extrêmes, on a admis l'évidence : face à des effets déjà à l'œuvre, l'adaptation n'est pas un aveu d'échec, mais une nécessité politique.

Partout, un temps précieux a été perdu. Progressivement mis sur la table à dessin, en Belgique également, les plans restent timides et leur mise au point tarde. La Belgique a bien adopté une stratégie nationale en 2010 et un plan 2017-2020. Mais depuis que ce dernier est venu à échéance, il n'a pas été poursuivi. Les quatre entités belges discutent bien d'un « projet de programme de travail relatif à une nouvelle stratégie nationale d'adaptation », celle-ci pouvant déboucher sur un nouveau « plan national »... Mais ce n'est pas sûr. Même si l'essentiel des compétences reste entre les mains des Régions, la mécanique institutionnelle continue d'avancer plus lentement que l'urgence ; et la

coordination nationale patine. On mesure le chemin qu'il reste à faire.

Sur 195 pages, le plan air-climat wallon pour 2030, adopté en mars 2023, n'en comporte que cinq, vagues, évoquant la nécessité de prendre des mesures. Une stratégie wallonne d'adaptation – un plan et une quarantaine de mesures qu'on promet « chiffrées » – n'est promise que pour la fin de l'année. Entretemps, l'ancien gouvernement wallon a fait réaliser une étude des « vulnérabilités » de la Région face aux événements climatiques. Cette étude confirme l'ampleur des vulnérabilités wallonnes et l'urgence d'agir. En attendant, l'action repose surtout sur des dispositifs partiels : le schéma Vesdre, élaboré après les inondations de 2021, mais encore incomplètement mis en œuvre, le plan sécheresse, et quelques initiatives sectorielles. Dans l'aménagement du territoire, l'agriculture, la mobilité ou la forêt, l'adaptation reste encore dispersée, sans impulsion centrale.

Des plans en pagaille

Face à la menace de l'élévation du niveau de la mer, la Flandre avait pris une avance historique et prépare une « vision côtière » permettant de protéger le littoral contre une élévation du niveau de la mer de trois mètres. L'adaptation est déjà au cœur d'un plan adopté à l'automne 2022, ainsi que d'autres dispositifs, notamment axés sur la ressource en eau ou la santé. Le plan air-climat bruxellois, qui comporte une section spéciale consacrée à « la résilience de

l'environnement urbain et de ses ressources naturelles », a été critiqué pour son caractère « peu concret » et trop peu volontariste. Il doit faire face aux vents budgétaires contraires et aux pressions urbanistiques.

Au fil des rapports du Giec, et à la faveur d'événements extrêmes, on a admis l'évidence : face à des effets déjà à l'œuvre, l'adaptation n'est pas un aveu d'échec, mais une nécessité

Les efforts actuels semblent loin de suffire. Car les plans d'adaptation sont soumis à la pression du temps. Les moyens se réduisent – or, il en faut pour adapter, voire changer les politiques. Et les risques augmentent. Le scénario de base envisagé est souvent celui du dernier événement (précipitation, température, élévation de la mer) alors qu'il faut s'adapter au plus grave possible, faire l'effort d'imaginer le pire, même s'il ne s'est pas encore produit. Il a fait 40 °C ? Préparons-nous à faire face à 45 °C, voire 50 °C. « L'atténuation vise à éviter l'ingérable. L'adaptation, c'est gérer l'inévitable », dit-on souvent. Car même si nos émissions baissaient drastiquement (ce qu'elles ne font pas) une partie du réchauffement est inscrite dans les astres.

Les choses ne sont pas fort différentes pour les entreprises et pour les particu-

liers. Il est difficile de se projeter dans un futur incertain et d'y investir des moyens de plus en plus précieux que réclament les urgences quotidiennes. On parle peu du réchauffement du climat. Jusqu'à ce qu'une catastrophe ou une blessure intime viennent rappeler l'enjeu.

Atténuation et adaptation, les deux vont de pair : si la diminution des émissions n'est pas assez forte, le coût financier et humain de l'adaptation deviendra impossible à porter. Indirectement, la réflexion sur l'adaptation pose aussi la question quasi philosophique du niveau de risques et de dégâts qu'une communauté humaine est disposée à accepter. Elle met en évidence aussi la question de la solidarité entre les classes sociales : certains ont les moyens de se protéger (un grand jardin, une piscine, un conditionnement d'air...). D'autres en sont dépourvus.

Qui peut penser autrement ?

Si l'adaptation progresse si lentement, c'est aussi parce qu'elle bouscule les réflexes politiques. Dans un paysage institutionnel complexe où de nombreux niveaux de pouvoirs sont concernés, elle impose une priorité et un mode de pensée auxquels les gouvernants sont peu familiers et qu'ils jugent rarement urgents. Elle exige d'investir aujourd'hui pour éviter des dégâts futurs, souvent difficiles à chiffrer et peu visibles dans un bilan politique ou de législature. Comment chiffrer le bénéfice de la végétalisation d'une ville ? L'adaptation

oblige surtout à penser autrement : de manière transversale, à long terme, en arbitrant entre urgences budgétaires, intérêt général et inégalités sociales face aux risques. Parfois cela va dans le bon sens ; parfois l'inverse, comme lorsqu'on réduit les moyens alloués aux politiques communales de résilience ou aux efforts de la société civile, en première ligne des enjeux climatiques. S'adapter, ce n'est pas seulement mieux protéger ; c'est aussi accepter de transformer nos choix et, parfois, de renoncer à continuer comme avant, en « sortant des rails ».

On parle peu du réchauffement du climat. Jusqu'à ce qu'une catastrophe ou une blessure intime viennent rappeler l'enjeu

Dans quel sens tomberont les arbitrages ? Comme le résume Jean-Marc Jancovici, fondateur du think tank français Shift Project : « Les moyens significatifs consacrés à l'adaptation ne pourront être alloués à autre chose et ils devront l'être avant que la situation ne devienne ingérable. » Faute d'investir dans l'adaptation, c'est l'ensemble des politiques publiques qui finira par coûter plus cher, voire deviendra impayable.

Certaines initiatives sont mieux acceptées que d'autres. Certaines sont jugées légères (végétaliser les villes, préserver la nature, planter des haies, donner de la place à l'eau, à la nature...),

trop « écolo ». C'est un biais politique bien connu : des instruments d'adaptation se voient, d'autres non. Une digue, un bassin d'orage, une infrastructure s'inaugurent ; la technologie, c'est chic. Végétaliser une ville, laisser plus de place à l'eau, planter des haies, préserver des sols perméables, choisir le bon matériel roulant ou équiper des centres de santé en conditionnement d'air paraît moins spectaculaire. Ce sont pourtant souvent ces choix discrets qui conditionneront notre capacité réelle à encaisser les chocs à venir.

La Libre BELGIQUE

“Un week-end de fou”, “le service des urgences saturé” et “le retour au calme”

■ Premier bilan en attendant les chiffres officiels de la surmortalité liée à la chaleur.

Annoncé ce week-end en France, le bilan déjà supérieur à mille décès excédentaires liés à la canicule laisse craindre un état des lieux relativement similaire, toutes proportions gardées, en Belgique. Il faudra cependant attendre deux à quatre semaines après la fin de l'épisode caniculaire pour connaître les chiffres officiels et consolidés (publiés par Scien-sano) de la surmortalité due à cette vague de chaleur exceptionnelle que nous venons de traverser. D'ici là, un petit tour de différents sites hospitaliers et autres services suffit à confirmer, souvent chiffres à l'appui, que l'activité fut particulièrement soutenue, voire arrivée à saturation par endroits.

“Un week-end de fou”, c'est ainsi que la porte-parole de la Croix-Rouge de Belgique, Nancy Ferroni, qualifie les deux jours que nous venons de traverser, en citant quelques chiffres pour illustrer son propos: “Rien qu'en Wallonie pendant ces deux jours, il y a eu 1 000 inter-

ventions en ambulance réalisées par nos équipes, 26 événements encadrés par nos secouristes et 5 ambulances supplémentaires mises en circulation.”

Par rapport à une situation normale, “c'est plus de deux fois le nombre d'interventions habituellement réalisées par les équipes ambulancières de la Croix-Rouge de Belgique, commente la chargée de communication. Sous une chaleur accablante, ces dernières heures ont été particulièrement intenses. Vu le rythme effréné des courses, les équipes ne sont presque pas rentrées au QG, une véritable course contre la montre avant de repartir vers une nouvelle urgence. Il y a eu aussi des appels de quelques maisons de repos pour amener des perfusions d'hydratation pour des résidents”.

Les hôpitaux au taquet

Avec en moyenne quelque 270 patients qui se sont présentés chaque jour, de vendredi à dimanche, aux urgences, dont une trentaine souffrait d'hyperthermie sévère, les équipes soignantes de l'UZBrussel ont, elles aussi, eu fort à faire. “Les personnes âgées ont été les plus touchées. L'afflux a commencé vendredi

après-midi, a atteint un pic le samedi et a progressivement diminué le dimanche, détaille la porte-parole. Les équipes ont observé deux vagues distinctes: d'abord des patients victimes d'un coup de chaleur sévère, parfois avec un pronostic vital engagé, puis 24 à 48 heures plus tard en raison d'une déshydratation.”

Une situation un peu similaire avec celle observée au Grand hôpital de Charleroi, avec près de 300 arrivées en ambulance par jour pendant 3 jours (289 passages aux urgences, vendredi; 288, samedi et 300 dimanche), soit environ six fois plus que l'activité enregistrée en temps normal.

Aux Cliniques Saint-Luc à Bouge, on parle de saturation aux urgences avec encore un pic ce lundi début d'après-midi, essentiellement pour les pathologies cardiaques et pneumologiques. Alors que le plan cani-

cule était prévu qu'à ce lundi matin, il a été décidé de le maintenir jusqu'à nouvel ordre.

Du côté des hôpitaux Iris-Sud, à Bruxelles, on nous confirme que “nos services d'urgence ont effective-

ment connu une hausse de fréquentation ce week-end, avec une augmentation d'environ 20 % sur les sites d'Etterbeek-Ixelles et de Molière Longchamp, et d'environ 10 % sur le site Joseph Bracops. Cette hausse a été particulièrement marquée durant la nuit, en raison de la canicule, mais également des épisodes orageux. Les chiffres en matière d'hospitalisations restent néanmoins stables à ce stade”.

Entre médecins généralistes, les échanges ont été près de deux fois et demie plus nombreux qu'en temps normal, nous dit l'un d'eux, confirmation de la saturation totale du 1733, numéro d'appel des médecins de garde. Après une activité des plus intenses ces trois derniers

19300

appels au 112 dimanche

Au numéro 112, les opérateurs des Centrales d'urgence ont été confrontés ce week-end à un volume d'appels particulièrement élevé.

À l'échelle nationale, elles ont dû gérer quelque 12 000 appels vendredi et samedi et jusqu'à près de 19 300 appels dimanche, contre une moyenne habituelle d'environ 6 000 appels quotidiens. La situation est revenue à la normale lundi.

jours, *“ce lundi, il n’y a plus eu d’admissions pour ces raisons et la situation est beaucoup plus calme”*, assurait lundi après-midi le porte-parole des Cliniques universitaires Saint-Luc.

Aux pompes funèbres

Au niveau des pompes funèbres, le constat suit cependant la logique des journées précédentes. *“En tant que Fédération, nous ne disposons pas de chiffres précis en temps réel, nous dit Stéphane Geeurickx, vice-président et porte-parole de la Fédération wallonne des entrepreneurs de pompes funèbres. Néanmoins, il nous revient que nos membres ont connu, depuis ce week-end, un nombre exceptionnel de décès à prendre en charge. À titre individuel, il peut arriver que des week-ends soient particulièrement chargés pour l’une ou l’autre entreprise de manière isolée. Mais dans ce cas-ci, on constate que la situation est généralisée au minimum sur toute la Wallonie, ce qui pourrait laisser penser à un lien direct avec les conditions climatiques difficiles des derniers jours. Néanmoins, à notre niveau, nous ne pouvons pas l’affirmer avec certitude”*.

Laurence Dardenne



Soignies : pas d'animaux exposés pour la 79ème foire agricole

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-pas-danimaux-exposes-pour-la-79eme-foire-agricole/29186>